ECOLE SAINT-JOSEPH

Etablissement catholique d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat

9, rue de la Mairie– 33930 VENDAYS-MONTALIVET

☎ : **05 56 41 70 26** ✆ : **07 49 36 70 16**

✉ : **direction@saintjovendays.fr** / **secretariat@saintjovendays.fr**

TARIFS année scolaire 2024/2025

A conserver

➢ CONTRIBUTIONS

Montant des contributions

•CONTRIBUTION FAMILIALE pour le fonctionnement de l'école (selon le quotient familial)

Quotient familial (Q)	Montant annuel	Montant mensuel
Q < 350	463 €	46.30 €
350<Q<550	478 €	47.80 €
550<Q<750	499 €	49.90 €
750<Q<1000	520 €	52 €
1000<Q<1200	536 €	53.60 €
1200<Q<1500	551 €	55.10 €
Q > 1500	572€	57.20 €

•PARTICIPATION ANNUELLE aux services DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (obligatoire) : par enfant: 56 €

•COTISATION ANNUELLE à l'A.P.E.L , association des parents d'élèves (adhésion volontaire): par famille : 25 € *(prélevée en novembre)*

•GARDERIE / AIDE AUX DEVOIRS :

- ✓ **Forfait annuel garderie de la TPS au CP : 125 €**
- ✓ **Forfait annuel aide au travail personnel du CE1 au CE2 : 135 €.**
- ✓ **Garderie ou aide au travail personnel occasionnelle : 2.60 €**

(garderie gratuite le matin)

Vous bénéficiez de 5% de réduction sur la contribution familiale pour le 2ème enfant et 50% pour le 3ème et suivants.

Nous vous proposons 2 modes de règlement :

- **règlement par prélèvement mensuel automatique (recommandé)** : à compter d'octobre 2024 et jusqu'à juillet 2025 (10 mensualités)
- **règlement par chèque (ou éventuellement en espèces)** :
  - au début des mois d'octobre à juillet compris (10 mensualités). Tous les chèques sont à remettre à réception de la facture et seront encaissés au début de chaque mois.
  - ou en un seul versement **à réception de la facture** fin septembre.

➢ RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration est assuré par la municipalité, qui en fixe les tarifs et en assure la facturation, indépendamment de l'école.